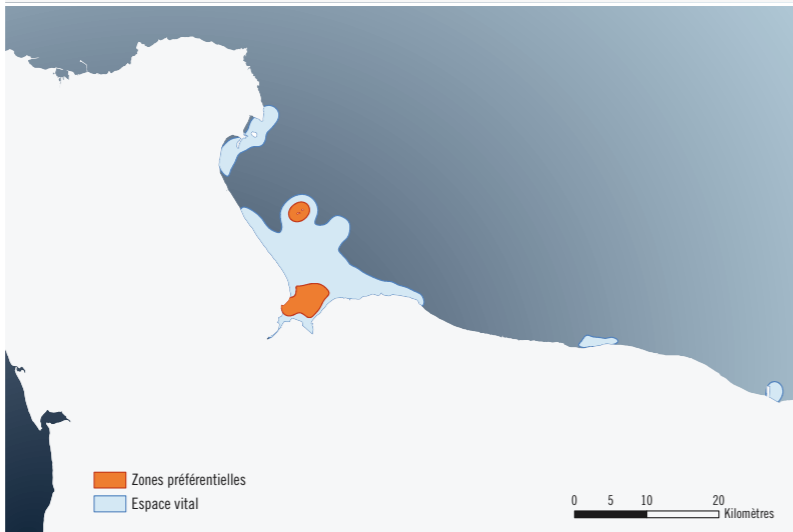
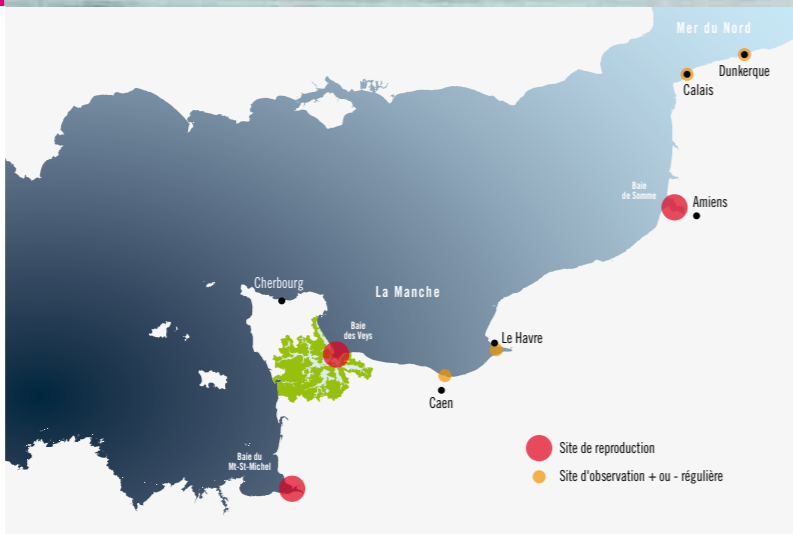


# Le phoque veau-marin en baie des Veys



## Densité d'utilisation de l'espace marin > par les phoques veaux-marins

(calculée à partir des localisations GPS de 12 phoques suivis en 2007-2009)

Depuis 1989, des phoques veaux-marins sont régulièrement observés en baie des Veys. Une première naissance en 1991 marque le début de l'installation d'une colonie. Aujourd'hui, une centaine d'individus sont présents et donnent naissance à une quinzaine de jeunes.

Cette apparente prospérité ne doit pas masquer la fragilité de l'espèce qui avait quasiment déserté nos côtes jusqu'à la fin des années 80. La baie des Veys accueille environ 20 % de la population française répartie entre la frontière belge et la baie du Mont Saint-Michel.

Si la baie est le territoire privilégié de ces animaux, ils fréquentent également un secteur côtier plus large qui s'étend de la pointe de Saire au Nord-Ouest à la pointe de la Percée à l'Est. Plus au large, ils utilisent régulièrement les îles St-Marcouf et les nombreuses épaves qui jalonnent les fonds.

CULTIVER NOTRE APPARTENANCE AU TERRITOIRE  
POUR ÊTRE ACTEURS DE NOTRE PROJET ET S'OUVRIER AUX AUTRES

## Sorties accompagnées

Sur réservation, places limitées. Renseignements et calendrier disponible à la Maison du Parc, au 02 33 71 65 30 et sur [www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)

## Si vous découvrez un phoque échoué sur la plage

Le phoque veau-marin est une espèce protégée. Sa capture et son transport (vivant ou mort) sont donc strictement réservés aux personnes habilitées par le Ministère chargé de l'environnement. De plus, c'est un animal sauvage dont les réactions sont imprévisibles, pouvant être dangereuses pour des personnes non expérimentées.

Appelez le plus rapidement possible le **Centre de Recherche sur les Mammifères Marins**

**05 46 44 99 10**

## Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Siège administratif - 17 rue de Cantepie - 50500 LES VEYS

Tél. 02 33 71 61 90 - [info@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:info@parc-cotentin-bessin.fr)

[www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)



© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin

ISSN : en cours - Dépôt légal à parution : janvier 2012 - Tirage : 4000 ex.

Crédits photo : N. Fillol, J. Houyvet, C. Lecoq, F. Mordel - Dessins : N. Fillol

Sources : BD TOPO©-IGN-2011, PnrMCB, SMRU/Université La Rochelle/CNRS

Imprimé sur du papier PEFC avec des encres végétales par l'imprimerie Le Révérend - Valognes.



[www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN PARC NATUREL RÉGIONAL

# Le phoque veau-marin

CONNAISSANCE



# Reconnaître et connaître le phoque veau-marin

**Taille :** à la naissance, environ 0,80 m. – Adulte 1,50 à 1,80 m.

**Poids :** 60 à 110 kg.

**Pelage :** couleur variable, du gris au rouge brique, en passant par le brun clair tacheté.

**Tête :** arrondie avec un angle entre le museau et le front, narine en forme de V.



**Silhouettes de la tête**

(PG : phoque gris ; VM : phoque veau-marin)

**Durée de vie :** 26 ans (mâle), 32 ans (femelle).

**Reproduction :** maturité sexuelle acquise entre 3 et 5 ans. Les accouplements se déroulent dans l'eau en août et septembre. La gestation dure 11 mois. Les femelles ne donnent naissance qu'à un seul petit par an.

**Alimentation :** les jeunes se nourrissent de crustacés et de céphalopodes ; les adultes consomment des poissons. En baie des Veys, 4 espèces de poissons forment une part importante de l'alimentation (mulets, plie, orphie et dragonnet). Les mulets à eux seuls contribuent pour près de la moitié au volume de poisson consommé.

**Déplacements :** dans l'eau, le phoque nage en utilisant ses pattes transformées en nageoires; sur le sol, il se déplace en rampant sur le ventre.



## Une vie au rythme des marées

La vie des phoques est essentiellement rythmée par l'alternance des marées. A marée basse, la majorité des phoques est regroupée sur des bancs de sable appelés «reposoirs» où ils dorment, entretiennent leur pelage, donnent naissance et allaitent leurs petits.

Les phoques s'alimentent dans les chenaux ou en mer préférentiellement au début des marées montantes et descendantes.

A marée haute, certains animaux continuent de s'alimenter alors que d'autres prennent un bain de soleil sur les reposoirs.

Les animaux fréquentent ces reposoirs toute l'année, mais surtout de mai à octobre. Cette période correspond à des moments cruciaux de la vie de ces animaux : mue, entretien du pelage, naissance et allaitement des petits.

Ils passent au total entre 15 et 20% de leur temps à terre.

Toute forme de dérangement (promenade, vitesse excessive des embarcations dans les chenaux, débarquement ou accostages...) sur ces sites se traduit par leur désertion et, à court terme, par la disparition de l'espèce de notre côte.

Une partie des reposoirs est située dans les limites de la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot où les dérangements sont interdits et les animaux étroitement surveillés.

## Comment se comporter ?

Malgré la curiosité qui le pousse parfois à s'approcher des embarcations, le phoque veau-marin est très sensible au dérangement. Mise-bas, élevage des jeunes, toilette, sommeil s'effectuent sur les bancs de sable découverts par la marée. Les tentatives d'approche se soldent inévitablement par la mise à l'eau des animaux. Répétés, ces dérangements perturbent le cycle de vie du phoque et peuvent compromettre la survie des nouveaux nés.

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot se sont associés pour vous permettre de découvrir les phoques dans le respect de leur tranquillité.

Aidez-nous à préserver cette espèce en ne cherchant pas à l'approcher. Si vous apercevez un phoque, évitez de vous en approcher car vous risquez de le faire fuir. De plus, de forts courants parcourent les chenaux de la baie qui en rendent l'accès très dangereux.

## Où voir les phoques ?

Les observations à partir de ces points sont possibles, entre une et deux heures avant et après l'heure de la marée basse.